

Don du citoyen Pambrun, membre du tribunal du district de Vic (Hautes-Pyrénées) de son traitement de juge, lors de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Pambrun, membre du tribunal du district de Vic (Hautes-Pyrénées) de son traitement de juge, lors de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 344;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36159_t2_0344_0000_13

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 26 Nivôse An II

(Mercredi 15 Janvier 1794)

Présidence de DAVID

I

Les administrateurs du district de Verneuil (1) annoncent l'envoi qu'ils ont fait à la monnaie de Paris de 313 marcs 2 onces 3 gros d'argenterie, tant des églises que des émigrés (2).

Mention honorable (3).

[Verneuil, 22 niv. II] (4)

« Citoyens président,

Les administrateurs du directoire du district de Verneuil, département de l'Eure, toujours attentifs au bien commun de la patrie et aux moyens d'en augmenter les ressources, ont le plaisir d'annoncer, par ton organe, à la Convention nationale, l'envoi qu'ils ont fait au Directeur des Monnoies à Paris, le 15 de ce mois, de 313 marcs 2 onces 3 gros 36 grains d'argenterie tant des églises et établissemens ecclésiastiques supprimés, que des émigrés.

Nous ne souffrirons plus que les tyrans et les fanatiques s'enorgueillissent de ce métal, qui n'a de prix qu'autant qu'il est employé à les combattre et à les anéantir. Salut et Fraternité. »

PETIT, VILLETTE (présid.), LESAGE, DAURABOURG, FOURNIER, RENARD, B. FAUCANU (agent nat.).

2

La société républicaine de Saint-Rémy, département des Bouches-du-Rhône, exprime sa joie de la reprise de Toulon, et invite la Convention à rester à son poste (5).

Mention honorable (6).

[St-Rémy, 15 niv. II] (7)

« Citoyens Représentants,

Si la prise de la ville infâme de Toulon a mis toute la République dans la plus vive allégresse, la nôtre est à son comble. Les scélérats coalisés avec nos rebelles étoient à nos portes, mais nous étions tous prêts à courir sur eux; l'ardeur ré-

(1) Verneuil-sur-Avre (Eure).

(2) P.V., XXIX, 257. Mention dans *M. U.*, XXXV, 429; *C. Eg.*, p. 125; *J. Fr.*, n° 479; *J. Sablier*, n° 1079.

(3) *Bⁱⁿ*, 27 niv. (2^e suppl^t).

(4) C. 288, pl. 878, p. 20.

(5) P.V., XXIX, 257. Voir ci-dessus.

(6) *Bⁱⁿ*, 27 niv. (2^e suppl^t).

(7) C. 289, pl. 894, p. 3.

publicaine y avoit conduit la brillante jeunesse. Ceux qui n'ont pu partager leur gloire n'auroient pas hésité de marcher à la première réquisition. Parlez, Représentants, et à vos ordres nous irons planter l'arbre de la Liberté jusque dans les pays les plus éloignés. Restez à votre poste pour nous diriger, car nous n'attribuons nos brillantes victoires qu'à votre sublime sagesse. Nous nous réjouissons avec vous de celle remportée sur l'infâme Toulon. Nous espérons bientôt nous réjouir de l'entière destruction du fanatisme et jouir tous ensemble des grands et indicibles bienfaits que vos immenses travaux auront procurés à la République, ainsi qu'à tous les peuples de l'univers. »

FOURREL fils (présid.), BELOUARD, ARON-MILLAUD, ROUCHON, IMBERT, GAUTIER.

3

Le citoyen Pambrun, membre du tribunal du district de Vic (1), fait don à la nation de son traitement de juge (2).

Mention honorable (3).

4

Le citoyen Claude-Philibert Brun, ancien receveur du ci-devant vingtième, renonce à une pension de mille livres, dont il jouissoit sur le trésor public (4).

Mention honorable (5).

5

Le comité de surveillance de la commune de Lisieux fait part de la fête civique par laquelle lse sans-culottes de cette commune ont célébré la reprise de Toulon (6).

Mention honorable (7).

[Lisieux, 22 niv. II] (8)

« Législateurs, Républicains et frères,
Tous les Sans culottes de la commune de Li-

(1) Vic-en-Bigorre (Htes-Pyrénées).

(2) P.V., XXIX, 258.

(3) *Bⁱⁿ*, 26 niv. (suppl^t).

(4) P.V., XXIX, 258.

(5) *Bⁱⁿ*, 26 niv. (suppl^t).

(6) P.V., XXIX, 258.

(7) *Bⁱⁿ*, 27 niv. (2^e suppl^t).

(8) C. 288, pl. 887, p. 22.